



Analyse des principaux défis juridiques auxquels les professionnel·les de santé seront confronté·es à l'horizon 2030. Dans un contexte de tension sur les ressources humaines, d'évolution rapide des pratiques et des technologies, et de réorganisation des systèmes de soins, cette journée abordera les enjeux liés à la responsabilité, à la protection du personnel, aux mutations du financement et de la formation, ainsi qu'à l'impact croissant du numérique et de l'intelligence artificielle.

À travers des interventions d'expert·es, l'objectif est d'identifier les points de friction normatifs, les lacunes du droit existant et les pistes d'évolution du cadre juridique applicable aux professions soignantes.

**Affranchir
SVP**

Secrétariat - Formation
Faculté de droit
Université de Neuchâtel
Av. du 1^{er}-Mars 26
2000 Neuchâtel

unine
Université de Neuchâtel
Institut de
droit de la santé

32^e Journée de droit de la santé

Quels défis juridiques pour les soignant·es à l'horizon 2030 ?

Jeudi 3 septembre 2026

Salle R.110
Université de Neuchâtel
Rue Abram-Louis Breguet 2
2000 Neuchâtel

Formation reconnue par la Société neuchâteloise de médecine

ids
Institut de droit
de la santé

RHNe
Réseau
Hospitalier
Neuchâtelois

SNM
Société Neuchâteloise
de Médecine



- 8 h 15 Accueil des participant-es**
- 8 h 50 Ouverture de la journée, mots de bienvenue**
Deniz Gyger Gaspoz, Rectrice de l'Université de Neuchâtel
- 9 h 00 Politique cantonale**
Frédéric Mairy, Conseiller d'État et chef de département, République et Canton de Neuchâtel
- 09 h 30 Violence et incivilités : comment protéger les soignant-es ?**
Séverine Charbonnet-Lusson, infirmière cheffe du service des urgences, Hôpital du Valais - Centre Hospitalier du Valais Romand
Damian König, Dr iur., chef des affaires juridiques et éthiques, Hôpital du Valais
- 09 h 50 Questions du public**
- 10 h 00 Initiative sur les soins infirmiers : quelle mise en œuvre ?**
Jean-Damien Meyer, Dr iur., chef suppl. section Soins de base professions de la santé, OFSP, Liebefeld
- 10 h 20 Questions du public**
- 10 h 30 Pause**
- 11 h 00 Soins en réseau : coordination, collaboration et responsabilités**
Odile Pelet, Dre iur., avocate spécialiste FSA RC et droit des assurances, Lausanne
- 11 h 20 Questions du public**
- 11 h 30 Intelligence artificielle et devoirs professionnels : cadre juridique et solutions pratiques**
Michel Jaccard, fondateur et associé, id est avocats sàrl, Lausanne
- 11 h 50 Questions du public**
- 12 h 00 Vieillir chez soi... à quel prix ? Le financement de l'autonomie**
Anne-Sylvie Dupont, co-directrice de l'IDS, avocate, professeure, Université de Neuchâtel et Université de Genève
- 12 h 20 Questions du public**
- 12 h 30 Lunch**
- 14 h 00 Présentation des actualités**
Sandra Hotz, co-directrice de l'IDS, avocate, professeure, Université de Neuchâtel
Sabrina Burgat, avocate, professeure, Université de Neuchâtel
Mélanie Levy, co-directrice de l'IDS, professeure, Université de Neuchâtel
Anne-Sylvie Dupont, co-directrice de l'IDS, avocate, professeure, Université de Neuchâtel et Université de Genève
- 15 h 20 Questions du public**
- 15 h 30 Pause**
- 16 h 00 Former les soignant-es de demain : entre pénurie et reconnaissance**
Ariane Ayer, Dre iur., avocate, Bureau d'avocats LexPublica, Fribourg
- 16 h 20 Questions du public**
- 16 h 30 How (not) to regulate the nursing profession : the Belgian case**
Tom Goffin, professor of health law, Ghent University, Belgium
- 17 h 00 Clôture et apéritif**

Finance d'inscription*

Tarif réduit pour stagiaires* (merci de nous faire parvenir un justificatif)

CHF 300.-

Tarif réduit pour étudiant-es**

CHF 180.-

CHF 50.-

* Comprend les présentations sous format électronique, le repas et la collation durant les pauses, un ouvrage

** Comprend les présentations sous format électronique, le repas et la collation durant les pauses, ouvrage non-compris

Formation reconnue par la Société neuchâteloise de médecine pour 5,5 heures de formation aspécifique au sens de l'art. 6 al. 2 RFC ISFM

Délaï d'inscription

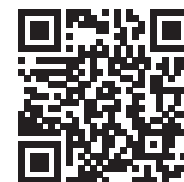
25 août 2026. Les désistements sont acceptés sans frais jusqu'à cette date. Passé ce délai, le montant de l'inscription n'est plus remboursé. Il est toutefois possible de se faire remplacer.

Lieu

Salle R.110
 Faculté des sciences économiques
 Université de Neuchâtel
 Rue Abram-Louis Breguet 2
 2000 Neuchâtel

Renseignements

Secrétariat - Formation
 Université de Neuchâtel
 Faculté de droit
 Tél. : 032 718 12 22
 droit.formation@unine.ch



Inscription

En ligne sur :

www.droit.ne.ch

Par e-mail à :

droit.formation@unine.ch

Par courrier postal :

Secrétariat - Formation
 Faculté de droit
 Université de Neuchâtel
 Av. du 1^{er}-Mars 26
 2000 Neuchâtel

Je prendrai part à la **32^e Journée de droit de la santé** du **3 septembre 2026** et m'engage à verser la finance d'inscription au plus tard le jour précédant le colloque, au moyen du bulletin de versement qui me sera envoyé à mon adresse e-mail.

Je prendrai part au repas : Oui Végétarien Non

Je prendrai part à l'apéritif : Oui Non

Je souhaite une attestation de formation continue SNM : Oui Non

Prénom : _____ Nom : _____

Profession : _____ Stagiaire Etudiant-e

Institution : _____

Adresse de facturation : _____

Code postal : _____ Localité : _____

Tél. professionnel : _____ E-mail : _____

Date : _____ Signature : _____